

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 septembre 2024

N° 2024-429

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

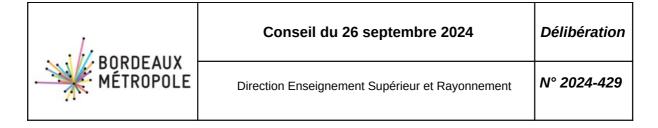
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:**

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Andréa KISS le 26 septembre M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 sentembre Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR le 27 septembre Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE



# Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - Université de BORDEAUX - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier EVERING - Décision - Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est compétente depuis 2015 en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et aux programmes de recherche. Dotée depuis 2016 d'une stratégie d'intervention en matière de soutien à l'ESR, la Métropole exerce pleinement cette compétence en complémentarité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, chef de file dans ce domaine, et l'Etat.

Avec plus de 120 établissements d'enseignement supérieur et 130 structures de recherche publiques, le territoire métropolitain figure parmi les principaux pôles nationaux d'enseignement supérieur et de recherche. Ce rayonnement et cette richesse de l'offre se traduisent notamment par une attractivité particulière du territoire, aujourd'hui 5e pôle d'enseignement supérieur français en termes d'effectifs et 1er pôle de Nouvelle-Aquitaine.

Ce dynamisme porte des perspectives favorables en matière de développement du territoire, mais induit également la prise en compte de besoins liés à la qualité des équipements universitaires et à une présence étudiante croissante.

# 1. Le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 (CPER) et son volet enseignement supérieur, recherche et innovation

Le CPER 2021-2027 constitue un cadre de priorités partagées en matière d'investissement et de développement des sites d'enseignement supérieur et de recherche et a vocation à financer des projets structurants des établissements sur des priorités stratégiques territoriales définies conjointement.

Le soutien aux opérations proposées dans ce nouveaux CPER couvre 8 axes d'intervention : améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants, moderniser les espaces d'enseignement, moderniser les espaces de recherche, acquérir des équipements scientifiques, bâtir une infrastructure numérique mutualisée à l'échelle néo-aquitaine, renforcer les écosystèmes de l'innovation, renforcer les liens entre Science et Société, développer les projets pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales.

Conformément à la stratégie métropolitaine adoptée en 2016, l'ensemble des projets soutenus par la Métropole au titre de l'ESR répondront aux enjeux et aux critères suivants :

- l'accompagnement des établissements qui font l'excellence de notre territoire et exercent une attractivité particulière par les formations qu'ils dispensent ou les recherches qu'ils mènent,
- l'accompagnement des projets en lien avec les spécificités économiques et les filières du territoire, mais également avec les grands enjeux et défis de demain,

- le soutien aux projets valorisant l'interdisciplinarité et les mutualisations entre acteurs, notamment avec les sciences humaines et sociales,
- le pilotage d'un développement spatial cohérent des établissements et des formations sur le territoire, encourageant la création de polarités structurantes et lisibles,
- le soutien aux projets visant à améliorer les conditions de vie sur les campus.

Selon ces orientations, 14 projets ont été retenus pour faire l'objet d'un cofinancement métropolitain dans le cadre d'un dialogue avec l'Etat, la Région et les établissements, représentant un investissement total prévisionnel de 30 M€: 3 projets immobiliers dédiés à l'enseignement supérieur, 6 projets immobiliers dédiés à la recherche, 2 projets d'acquisition d'équipements scientifiques d'excellence et 3 projets destinés à améliorer la vie de campus.



# Tableau prévisionnel CPER 2021-2027 volet enseignement supérieur, recherche, innovation

Opération	Budget actualisé 2023	Bordeaux Métropole	Etat	Région
Université de Bordeaux - projet Evering	9 500 000 €	3 500 000 €	-	3 000 000 €
Université de Bordeaux - projet llot Victoire	7 800 000 €	6 500 000 €	-	-
Université de Bordeaux - projet SIREAUCO	24 340 000 €	1 500 000€	5 000 000 €	16 000 000 €
Université de Bordeaux - équipements ICNDE	2 100 000 €	1 500 000€	600 000 €	-
Université Bx Montaigne - Campus Archéo	20 000 000 €	4 000 000 €	1 000 000€	9 000 000 €
Université Bx Montaigne - équipements Campus Archéo	1 950 000 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €
Université Bx Montaigne - projet Maison des Sciences de l'Homme	5 500 000 €	850 000 €	2 450 000 €	2 200 000 €
Ecole nationale sup d'architecture et de paysage de Bordeaux	10 009 000 €	1 840 000€	2 500 000 €	4 000 000 €
Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux	11 500 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
INRIA	23 000 000 €	1 000 000€	7 000 000 €*	10 000 000 €
ENSAM - projet de Pôle d'Ingénierie Bordelais	25 400 000 €	1 500 000€	6 000 000 €	8 500 000 €
CROUS- Cafétéria Le Forum	5 900 000 €	1 300 000€	1 300 000€	1 300 000 €
CROUS- Restaurant universitaire n°2	9 000 000 €	2 000 000 €	1 400 000€	2 500 000 €
Schéma sureté sécurité inter-établissements	1 500 000 €	725 000 €	-	-

\*contribution Etat via opérateur (INRIA)

TOTAL

29 865 000 €

29 900 000 €

58 650 000 €

Parmi les projets majeurs de ce CPER, celui de l'Institut Evering de l'Université de Bordeaux porte l'ambition de poursuivre son développement et conforter sa place d'acteur majeur dans le secteur de la maintenance aéronautique. Ce projet immobilier consiste en la construction de deux bâtiments, l'un dédié à la formation et l'autre à la recherche : un hangar aéronautique pour l'accueil d'hélicoptères et le Centre d'Innovation en Contrôle Non Destructif (ICNDE). Il sera complété par l'acquisition d'équipements scientifiques d'excellence ICNDE, qui fera l'objet d'une autre délibération.

#### 2. Projet immobilier de l'Institut Evering : hangar à hélicoptères et bâtiment ICNDE

L'Institut Evering est une Plateforme mixte de formation, structure interne du collège Sciences et Technologies portée par l'Université de Bordeaux en partenariat avec Bordeaux INP. Il positionne le campus bordelais comme leader français en formation supérieure sur la maintenance aéronautique.

Il prend la suite, tout en élargissant son spectre d'activité, de l'Institut de Maintenance Aéronautique (IMA) créé en octobre 1992.

Il est le résultat d'une collaboration réussie entre le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, les partenaires publics et les entreprises aéronautiques régionales et nationales.

Situé en plein cœur de la zone aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac, au sein de l'OIM Bordeaux Aéroparc, Evering bénéficie d'un environnement privilégié lié à la proximité de nombreuses entreprises.

#### Etat des lieux

L'Association internationale du transport aérien prévoit un doublement du transport aérien d'ici vingt ans. Cette évolution se traduira mécaniquement par un doublement des flottes d'avions au niveau international.

Face aux défis que cela implique, l'industrie aéronautique cherche à concevoir et produire des avions de plus en plus fiables, moins énergivores, plus silencieux et nécessitant moins de maintenance.

Pour autant, les activités autour de l'exploitation de ces flottes devraient poursuivre leur croissance, et se traduire par

- un besoin important en main d'œuvre qualifiée et en formation des personnels (formation initiale et tout au long de la vie),
- de nouveaux relais de compétitivité au moyen de la recherche et de l'innovation.

L'Université de Bordeaux, avec ses partenaires académiques et industriels, souhaite devenir au sein de l'Institut Evering un pôle du savoir international de référence en aéronautique et gestion du cycle de vie des aéronefs.

Une opération de restructuration et d'extension du bâtiment principal d'Evering été livrée en 2022 (financée dans le cadre du CPER 2015-2020) afin d'avoir la capacité d'accueillir sur site environ un millier de personnes, de développer des activités d'innovation et de recherche avec les entreprises et PME partenaires autour de la maintenance du futur, et d'améliorer la qualité de vie des étudiants et du personnel sur site.

Une nouvelle étape de son développement est prévue aujourd'hui, avec la construction d'un hangar aéronautique dédié à l'accueil d'hélicoptères pour la formation, et la construction d'un bâtiment à vocation recherche et innovation pour le Centre d'Innovation en Contrôle Non Destructif (ICNDE / Innovation Center for Non-Destructive Evaluation).

Le Contrôle Non Destructif regroupe l'ensemble des procédés et techniques qui permettent de mesurer et d'assurer la conformité et l'intégrité d'un matériau ou d'une pièce sans l'altérer ou la détruire. Il revêt un enjeu majeur, tant d'un point de vue économique qu'écologique, en permettant de réaliser les activités que recouvre la gestion du cycle de vie des aéronefs sans avoir recours à de la destruction et tout en garantissant la sécurité des vols.

Cette plateforme vise donc à proposer une recherche d'excellence opérationnelle, avec des démonstrateurs et une volonté de transfert de technologie pour contribuer à une transition vers l'usine durable et la recherche de synergie avec les acteurs du territoire.

### **Enjeux et programmation**

Le projet immobilier Evering de l'Université de Bordeaux comprend la création de deux bâtiments nouveaux : un hangar et un bâtiment dédié au Contrôle Non Destructif.

Le hangar, de 600 m2, sera un espace de formation, également ouvert aux partenaires de l'institut, pouvant accueillir deux hélicoptères, aménagé avec des dockages (à l'instar de ce qui existe chez les principaux opérateurs de maintenance aéronautique) et des équipements de contrôle et de mesure pour les travaux pratiques.

Il permettra de libérer de l'espace dans le hangar actuel de l'institut afin de créer un espace expérimental pour la conception et le test de solutions innovantes pour la maintenance aéronautique.

Le bâtiment ICNDE, de 350 m2, accueillera une plateforme de recherche et d'innovation qui s'appuie sur les compétences et savoir-faire de trois unités mixtes de recherche et d'une unité de service pour offrir aux industriels, PME, centres techniques, centres d'essais, laboratoires, etc. des moyens uniques et évolutifs dans le domaine du contrôle et de l'évaluation non destructifs.

L'ICNDE a vocation à constituer une passerelle entre la recherche académique et le monde industriel, en élevant le niveau de maturation des solutions issues des laboratoires, en construisant des démonstrateurs produits, en menant des études de faisabilité, des campagnes de mesures ou encore des recherches appliquées et développements adaptés aux besoins du secteur privé.

Une présentation détaillée du projet figure dans l'annexe n°1 de la convention de financement annexée à la présente délibération.

Ce projet propose d'aborder la maintenance aéronautique dans un continuum allant de la formation hautement qualifiante à la valorisation et au transfert des résultats de la recherche, permettant ainsi de proposer un enseignement de qualité, des opportunités d'emploi, une recherche dans les meilleures conditions et des perspectives de collaboration avec le monde économique.

Ce projet est également conforme aux orientations prioritaires de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc (OIM BA). En effet, l'enseignement supérieur et la recherche sont un axe majeur des orientations programmatiques de l'OIM BA, en particulier au regard des difficultés de recrutement que connait la filière ASD (Aéronautique Spatial Défense) et des besoins croissants du marché de la MRO (Maintenance, Repair, Operation) constatés sur ce secteur.

Le Plan Guide de l'OIM BA de 2019 inclut la deuxième phase de développement de l'Institut Evering, qui se concrétise aujourd'hui avec ce projet immobilier. Elle a été intégrée et des aménagements ont été réalisés en prévision de sa réalisation, avec la création d'une piste cyclable à proximité sur l'avenue Marcel Issartier et l'amélioration de la desserte en transport en commun.

#### **Budget prévisionnel**

Le coût total de ce projet est estimé à 3 720 000 €, avec une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 2 320 000 € aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le coût du projet ayant été affiné et revu à la baisse par l'Université de Bordeaux, le montant des subventions de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine a été adapté et réajusté en conséquence.

Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

# CPER 2021-2027 / Université de Bordeaux Projet immobilier EVERING à Mérignac

DEPENSES		RECE	RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant		
Opération immobilière 1 : hangars hélicoptères					
1- Prestations intellectuelles et frais					
Honoraires des prestataires	201 219 €				
Tolérances et aléas	147 693 €				
Divers et actualisation	17 442 €				
Sous-total HT	366 354 €				
Sous-total TTC	439 625 €				
2- Travaux		Bordeaux Métropole	2 320 000 €		
Installation de chantier	43 242 €				
Travaux (estim. mai 2024)	1 167 938 €				
VRD et aménagements extérieurs	254 180 €				
Sous-total HT	1 465 360 €				
Sous-total TTC	1 758 432 €				
Hangars ESTIM. COÛT TTC TDC	2 198 057 €				
Opération immobilière 2 : ICNDE					
1- Prestations intellectuelles et frais	divers				
Honoraires des prestataires	184 637 €				
Tolérances et aléas	106 731 €				
Divers et actualisation	17 274 €				
Sous-total HT	308 642 €				
Sous-total TTC	370 370 €				
2- Travaux		Région Nouvelle- Aquitaine	1 400 000 €		
Installation de chantier	28 500 €				
Travaux (dont photovoltaïque)	868 074 €				
VRD et aménagements extérieurs	63 070 €				
Sous-total HT	959 644 €				
Sous-total TTC	1 151 573 €				
ICNDE ESTIM. COÛT TTC TDC	1 521 943 €				
COÛT TOTAL OPERATION TTC TDC	3 720 000 €	TOTAL	3 720 000 €		

## Calendriers prévisionnels

Pour la partie hangar à hélicoptères, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- programmation : janvier à mars 2024,
- consultation maîtrise d'œuvre : avril à juillet 2024,
- études de conception : août 2024 à mars 2025,
- consultation des entreprises : avril à juin 2025,
- travaux / construction du bâtiment : septembre 2025 à avril 2026,
- mise en activité : juillet 2026

Pour le bâtiment ICNDE, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- consultation maîtrise d'œuvre : juin à septembre 2024,
- études de conception : octobre 2024 à mai 2025,
- consultation des entreprises : juin à août 2025,
- travaux / construction du bâtiment : novembre 2025 à août 2026,
- mise en activité : fin 2026, début 2027.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e.

**VU** la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

**VU** la délibération n°2021-603 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 relative au schéma de développement économique métropolitain,

**VU** le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 signé le 10 juillet 2023,

**VU** la délibération n°2023-508 du Conseil de Bordeaux Métropole du 1er décembre 2023 relative à l'approbation du contrat territorial du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027,

**VU** la demande de subvention en date du 3 juillet 2024 adressée à Bordeaux Métropole par l'Université de Bordeaux,

# **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet immobilier Evering de l'Université de Bordeaux participe pleinement aux orientations stratégiques de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche, par le soutien à la formation hautement qualifiante, l'excellence de la recherche menée sur le territoire et la visibilité du site universitaire métropolitain, et répond aux engagements pris par Bordeaux Métropole dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

#### **DECIDE**

Article 1 : d'attribuer une subvention de 2 320 000 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour le projet immobilier Evering à Mérignac dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

<u>Article 2 :</u> d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET;

Contre: Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation,

le Conseiller délégué,

DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024

Monsieur Baptiste MAURIN